

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-055  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**  
**Marché n°2024-46 – Aménagement d’un préau et de la cour de l’ALSH à Saint-Flour**  
**Etudes géotechniques**  
**Notification**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d’une partie des attributions de l’organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** le projet d’aménagement d’un préau et de la cour de l’ALSH (15100 Saint-Flour) ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des études géotechniques de conception en phase avant-projet et projet à savoir les missions géotechniques INV, G2 AVP et G2 PRO ;

**Vu** la consultation de prestataires spécialisés organisée du 13 décembre 2024 au 17 janvier 2025 sur la plateforme achatpublic.com ;

**Vu** les propositions des entreprises suivantes :

- SIC INFRA 63, 149 rue Aristide Daubrée, 63 730 LES MARTRES DE VEYRE ;
- SOL SOLUTION, ZA des Portes de Riom Nord, BP 178, 63204 RIOM CEDEX ;
- HYDROGEOTECHNIQUE SUD-EST, 235 rue Pierre et Marie Curie, 63730 Les Martres de Veyre.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De confier et de notifier les missions d’études géotechniques dans le cadre du projet d’aménagement d’un préau et de la cour de l’ALSH de Saint-Flour, à SIC INFRA 63, 149 rue Aristide Daubrée, 63 730 LES MARTRES DE VEYRE pour un montant de 2 350 € HT soit 2 820 € TTC ;

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits par anticipation au budget primitif 2025 suivant délibération n°2024-292 en date du 18 décembre 2024 ;

**Article 3 :** Qu’ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** Que tout recours contentieux à l’encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 29 janvier 2025,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250128-DEC2025-055-AU  
Date de télétransmission : 05/02/2025  
Date de réception préfecture : 05/02/2025

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 05 FEV. 2025**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 05 FEV. 2025**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250128-DEC2025-055-AU  
Date de télétransmission : 05/02/2025  
Date de réception préfecture : 05/02/2025

**6. BORDEREAU DE PRIX - DEVIS ESTIMATIF (A SIGNER)****6.1. PHASE G2 AVP (TRANCHE FERME)**

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. HT	Total
6.1	INSTALLATION DE CHANTIER :				
6.111	Amenée et repli du matériel et du personnel Site réputé accessible facilement aux engins de forage sans aménagement particulier, ni débroussaillage préalable (largeur mini 2.50 m et hauteur mini 2.15 m)	forfait	1	400,00	400,00
6.112	Aménagement d'accès et/ou recherche de réseaux : (débroussaillage ou toute autre opération d'accès aux points de sondages rendus nécessaires par l'état des lieux et les réseaux) - Mini-pelle pour accès ou recherche de réseaux - Autre DT/DICT pour le compte du client <small>*(dans le cas d'annulation de commande, ce montant reste dû)</small>	½ jour forfait	PM 1	600,00 50,00*	PM 50,00
6.113	Repérage pour évitement réseaux électriques alimentés au moyen d'un V-SCAN	forfait	1	300,00	PM
6.114	Repérage des réseaux privatifs enterrés existants	à la charge du Maître d'Ouvrage			
6.12	TRAVAUX DE RECONNAISSANCE ET ESSAIS				
6.121	<b>PROGRAMME DE BASE</b> Sondage pressiométrique à la tarière mécanique Ø 63 mm de 8/10 ml de profondeur, y compris 5 essais pressiométriques standards (0-2,5 MPa) Essai de pénétration dynamique normalisé conduit jusqu'au refus ou 8/10 ml de profondeur maxi Essais de laboratoire de type « sensibilité des argiles »	U U forfait	1 2 1	650,00 140,00 80,00	650,00 280,00 80,00
6.122	<b>PROGRAMME OPTIONNEL</b> Réalisation de 1 excavation de reconnaissance de fondations existantes (non compris réfection des revêtements de surface: pelouse, enrobés, bétons, pavés, ... et rebouchage au moyen des produits extraits) si le système de fondation n'est pas connu	U	2	250,00	PM
6.13	PRESTATIONS D'INGENIEURS CONSEILS Rédaction et fourniture d'un rapport (mission G2 AVP) transmis par mail L'exemplaire supplémentaire (papier et envoi postal)	forfait U	1 PM	500,00 30,00	500,00 PM
TOTAL H.T. BRUT					1 960,00 €
Remise Commerciale					-160,00 €
TOTAL H.T. NET					1 800,00 €
T.V.A. 20,00 %					360,00 €
TOTAL T.T.C.					2 160,00 €

PM : Travaux à réaliser si nécessaire selon prix unitaire indiqué

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250128-DEC2025-055-AU  
Date de télétransmission : 05/02/2025  
Date de réception préfecture : 05/02/2025



**6.2.PHASE G2 PRO (TRANCHE OPTIONNELLE)**

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. HT	Total
6.21	PRESTATIONS D'INGENIEURS CONSEILS				
	Analyse des documents et plans phase PRO	J	0,25	750,00	187,50
	Rédaction et fourniture d'un rapport (mission G2 PRO) transmis par mail	forfait	1	450,00	450,00
	L'exemplaire supplémentaire (papier et envoi postal)	U	PM	30,00	PM
TOTAL H.T. BRUT					637,50 €
Remise Commerciale					-87,50 €
TOTAL H.T. NET					550,00 €
T.V.A. 20,00 %					127,50 €
TOTAL T.T.C.					660,00 €

PM : Travaux à réaliser si nécessaire selon prix unitaire indiqué

Signature du Client / Cachet  
 (Précédée de la mention "Bon pour Commande")  
 A ..... Le .....

Les Martres de Veyre, le 14/01/2025

Pour SIC INFRA 63  
 Le Directeur Technique  
 J. MARTINEZ



Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20250128-DEC2025-055-AU  
 Date de télétransmission : 05/02/2025  
 Date de réception préfecture : 05/02/2025